

Monsieur Christophe MIRMAND
Préfet des Bouches-du-Rhône
Préfecture des Bouches-du-Rhône
Place Félix-Baret
CS 80001
13282 Marseille Cedex 06

PARIS, le 6 mai 2024

Par email (pref-secretariat-prefet@bouches-du-rhone.gouv.fr)

Et par courrier LRAR pour la bonne tenue du dossier

AFF. : ACEN C/ CONTOURNEMENT AUTOROUTIER D'ARLES

REF. : Dossier n°7022225 - CL/MB

Monsieur le préfet,

Agissant au nom et pour le compte de ma cliente, l'Association Arles Camargue Environnement Nature (ACEN), élisant domicile en mon cabinet, je vous informe avoir déposé des observations dans le cadre de la concertation préalable réalisé par RTE et relative à l'implantation d'une ligne à très haute tension en Camargue, reliant Jonquières-Saint-Vincent, dans le Gard, et Fos-sur-Mer, dans les Bouches-du-Rhône.

Parmi les différentes difficultés soulevées, empêchant à notre sens la réalisation du projet en l'état, nous pointons du doigt la violation de la convention de Barcelone qui protège le milieu marin méditerranéen et les communes littorales de la mer Méditerranée dont Arles notamment.

Dans le cadre du projet de contournement autoroutier d'Arles que vous connaissez bien, et auquel l'ACEN s'oppose de longue date maintenant, nous avons saisi la convention de Barcelone des graves atteintes au milieu qu'occasionnerait la réalisation dudit contournement.

Et cette saisine a été prise tout à fait au sérieux puisque la commission a demandé à la France des explications sur le projet de contournement et que le dossier suit son cours.

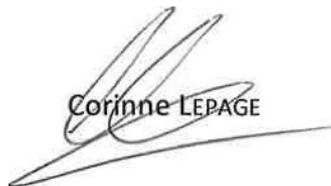
Pour votre parfaite information sur ce point, je joins en copie de la présente le courrier qui m'a été adressé très récemment par la commission.

Il est bien évident que ce qui vaut et interpelle pour un projet sur le territoire de la commune d'Arles, vaut pour l'autre. Dans ces conditions, l'implantation de la ligne THT telle que prévue par la société RTE, est tout autant impossible que la réalisation du contournement autoroutier.

Il nous semblait donc particulièrement important de vous faire part de ces précisions.

Ma cliente et moi-même restons bien évidemment disponibles pour vous apporter tout complément d'information que vous pourriez souhaiter ou pour échanger sur ces deux dossiers éminemment importants pour le territoire arlésien.

En restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de ma haute considération.



Corinne LEPAGE